



.....**Extrait du règlement des études**

a) L'admission des élèves en classe instrumentale se fait au vu :

Pour l'école : de l'offre et de la demande en terme de places disponibles. En cas de liste d'attente sont pris en compte : l'assiduité, le nombre d'années de présence, le contrôle continu des élèves. Le bilan des ateliers de découverte et de pratique instrumentale

Pour l'élève : Du choix effectué à l'issue des ateliers de découverte et de pratique instrumentale pour les jeunes débutants ou de l'instrument éventuellement pratiqué lors de l'inscription

b) L'admission a lieu après consultation des enseignants des disciplines demandées, sur décision du chef d'établissement. Il appartient au directeur de veiller à l'équilibre des effectifs entre les cursus ou les disciplines. Pour cela, ce dernier peut être amené à valider ou non les demandes d'admission, lorsque les demandes excèdent les capacités d'accueil de l'Ecole de Musique. Les modalités d'admission peuvent varier selon les disciplines, les effectifs et les places disponibles. Elles peuvent se faire par une aide au choix de l'instrument de la part des enseignants ou en cas de places limitées par la prise en compte de la date d'inscription. Les décisions procédant à l'admission des élèves sont sans appel.

c) Dans certains cas, il peut être établi des listes d'attente. Les candidats inscrits sur ces listes sont prévenus par l'administration de l'Ecole municipale de Musique de leur admission en cas de défection ou de création de places. Ces listes ne sont valables que pour l'année scolaire en cours.

d) L'intégration d'élèves venant d'établissements extérieurs dans les cursus, cycles et niveaux, se fait au vu des résultats qu'ils obtiennent au cours de tests ou de l'avis du professeur concerné.

Les API : Ateliers de découverte et de Pratique Instrumentale

Pour les enfants scolarisés à partir du CP et intégrés au cursus de formation musicale (éveil et 1^{er} année). Ateliers se déroulant de façon collective de novembre à Mars où les enfants peuvent sur 3 périodes de 5 à 6 semaines tester et essayer des familles d'instruments.01
L'issue un choix d'orientation pour l'année scolaire suivant est émis